

CAMPAGNE ÉLECTORALE 2018

Questions aux candidates et aux candidats

L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Afin d'accroître l'accessibilité aux études supérieures tout en évitant la reproduction sociale des inégalités et l'endettement étudiant, il importe d'aplanir les obstacles d'ordre économique auxquels font face les étudiants-es dans une perspective de gratuité scolaire.

- 1. Quelles mesures entendez-vous mettre de l'avant pour améliorer l'accessibilité aux études supérieures et assurer un soutien financier aux étudiants-es autant pour ceux à temps plein que ceux à temps partiel ?**

Les menaces diverses envers la pérennité de certains établissements et le maintien d'une offre de formation variée soulèvent plusieurs inquiétudes notamment dans une perspective de développement régional.

- 2. Quelles mesures allez-vous adopter pour préserver et consolider les infrastructures et l'expertise des cégeps et des universités en région ainsi que pour maintenir un accès à un éventail large et diversifié de programmes dans les établissements, particulièrement pour ceux qui connaissent une baisse démographique ?**

LE FINANCEMENT DE LA MISSION DES ÉTABLISSEMENTS COLLÉGIAUX ET UNIVERSITAIRES

De tous les travaux dans la foulée des états généraux, un constat s'impose : un réinvestissement substantiel en enseignement supérieur est nécessaire. Ce réinvestissement doit être assuré essentiellement par des fonds publics et des modèles d'allocation et de redistribution des ressources équitables qui ne doivent pas contribuer à la concurrence entre les établissements. Le financement doit permettre l'enseignement, l'encadrement et le soutien à toutes les populations étudiantes.

- 3. Comment allez-vous assurer que les établissements collégiaux et universitaires recevront dans les années à venir un financement public stable et prévisible à la hauteur des besoins ?**

Un comité de travail sur la révision du modèle de financement a été mis en place et la communauté collégiale a eu l'occasion de présenter des mémoires aux membres de ce comité en début d'année.

- 4. Quelles sont vos orientations quant à la révision du modèle de financement des collèges et entendez-vous en faire une priorité ?**

Les activités de recherche et de création sont au cœur de la mission universitaire et elles sont de plus en plus présentes dans les institutions du réseau collégial. Or, plusieurs menaces planent sur ces activités. Pensons notamment à l'insuffisance du financement, à la vive concurrence que se livrent les acteurs pour obtenir les fonds et à l'approche entrepreneuriale que cela sous-entend ainsi qu'à l'influence des intérêts privés.

- 5. Quelles mesures entendez-vous prendre pour soutenir davantage les projets liés à la recherche fondamentale ainsi que la recherche et création libres, pour assurer un meilleur équilibre du financement entre les disciplines et les champs de recherche et pour rendre les fonds plus équitablement accessibles à tous les acteurs qui font de la recherche (professeurs-es, professionnel-les de recherche, chargés-es de cours et étudiants-es) ?**

La présence d'étudiants-es internationaux doit s'inscrire dans une ouverture sur le monde. Or, cette quête d'enrichissement culturel est aujourd'hui éclipsée par une vision utilitariste qui accentue la disparité du financement des établissements d'enseignement supérieur. La communauté étudiante internationale est essentiellement perçue comme une source additionnelle de revenus et les mesures d'accueil et d'intégration sont insuffisantes.

- 6. Avez-vous l'intention d'appliquer la déréglementation des droits de scolarité en 2019-2020 pour les étudiants-es internationaux comme proposée dans la nouvelle politique québécoise de financement des universités ?**

LA GESTION/L'ADMINISTRATION DES RÉSEAUX COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE

Depuis quelques années, l'administration des établissements d'enseignement supérieur est envisagée en termes de « principes de gouvernance » empruntés au secteur privé. De plus, les administrations en place introduisent des pratiques managériales issues de la nouvelle gestion publique qui mettent à mal le principe de collégialité. Il importe d'assurer un partage équitable du pouvoir dans les instances, une gestion participative au sein de tous les établissements ainsi qu'une représentation adéquate de tous les groupes de la communauté interne au sein des comités décisionnels ou consultatifs.

- 7. Quelle place entendez-vous donner aux membres des communautés internes au sein des lieux décisionnels et consultatifs ?**

Le gouvernement doit également tenir compte de l'avis des étudiants-es et des différentes catégories de personnels lors de l'élaboration de stratégies, de politiques ou de plans d'action. Trop souvent, les principaux intéressés-es ne sont informés-es qu'en fin de processus.

- 8. Vous engagez-vous à travailler de pair avec les représentants-es des associations étudiantes et des différentes catégories de personnel lors de l'élaboration de stratégies, de politiques ou de plans d'action et tout au long de leur mise en œuvre (par exemple, lors de la création des différents groupes de travail sur la mise en œuvre du plan d'action numérique) ?**

Depuis le Sommet sur l'enseignement supérieur qui s'est tenu en 2013, un fort consensus existe au sujet de la création d'un conseil des universités du Québec. Celui-ci devrait avoir une mission de conseil et de coordination du développement du réseau universitaire.

9. Êtes-vous favorables à la création d'un conseil des universités du Québec composé d'une majorité de membres issus des différents groupes appartenant à la communauté universitaire ?

LES PRÉCARITÉS

Les membres des réseaux collégial et universitaire évoluent dans un contexte où différentes formes de précarité sont en croissance. Celles-ci doivent faire l'objet d'une sérieuse remise en question. Les conditions de travail du personnel se sont dégradées au fil des années et la précarité des emplois s'est accentuée. Il faut mettre fin aux attaques à la sécurité d'emploi et au recours à la sous-traitance.

10. Comment comptez-vous améliorer les conditions d'exercice de travail et assurer une stabilité de l'emploi, notamment pour les personnes chargées de cours, les professionnels et le personnel de soutien ?

La détresse psychologique et les phénomènes qui y sont associés sont en hausse dans les établissements d'enseignement supérieur. Plusieurs causes sont à l'origine de ces problèmes, dont le stress lié aux études et à la charge de travail, l'isolement ainsi que la précarité et l'incertitude financière.

11. Comment allez-vous réduire les problèmes à la source, sensibiliser la population aux enjeux de santé mentale et lutter contre les problèmes de détresse psychologique sur les campus collégiaux et universitaires ?

Note :

Pour en savoir plus sur les orientations et les solutions du Collectif aux différentes problématiques en enseignement supérieur, consultez le rapport « [Pour des solutions concrètes en enseignement supérieur](#) ».